

À l'intention des professionnels de la santé (sauf les pharmaciens)
des dispensateurs de services assurés

6 décembre 2016

Hausse des tarifs de la Régie

Indexation au 1^{er} janvier 2017

Dans le cadre de la *Politique de financement des services publics*, la Régie est tenue d'indexer le tarif de certains biens et services destinés à sa clientèle le 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation des tarifs applicables pour la prochaine année, rendu public par le ministère des Finances, s'élève à 0,74 %. Par ces ajustements tarifaires, la Régie se conforme aux exigences gouvernementales en matière de financement des services publics.

Le 1^{er} janvier 2017, les tarifs des biens et services suivants seront **augmentés** :

Biens / Services	Tarifs actuels	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2017
Demandes de paiement (lorsque la quantité excède la limite permise)	9,95 \$ / paquet de 250 (taxes incluses)	10 \$ / paquet de 250 (taxes incluses)
Manuels	Plus de 100 articles tarifés entre 5 \$ et 250 \$	Majoration de 0,74 %
Gestion des comptes administratifs (applicable à compter du troisième compte administratif)	59,75 \$ / compte (taxes incluses)	60,25 \$ / compte (taxes incluses)

Les frais exigibles pour la recherche de renseignements ou la copie de documents financiers par exemple, un état des revenus ou une copie d'état de compte, seront également modifiés.

Pour les professionnels de la santé et les denturologistes, les nouveaux tarifs seront publiés à compter du 1^{er} janvier 2017 sur notre site au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels à la rubrique *Frais administratifs* sous l'onglet *Administration de la pratique*.

c. c. Associations et fédérations